



- Légende:
- Limite communale
 - ==== Voies ferrées
 - périmètre de protection SEVESO
 - Limite de zone ou de secteur
 - Emplacements réservés (cf tableau ci-dessous)
 - Périmètre d'attente de projet (article L.123-2a du Code de l'Urbanisme)
 - Zone de non-aedification

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS (suite partie 1a)		
Identifiant	Description	Bénéficiaire
18	Emplacement de la rue des Vigieries (largeur variant de 12 à 21 m) pour aménagement des talus et plantations des bosquets existants	Commune de Riedisheim
19	Emplacement du chemin rural dit "Rue de la Chapelle" (largeur 5 m) dans sa partie basse	Commune de Riedisheim
20	Emplacement d'un espace de protection autour du Monument aux Morts	Commune de Riedisheim
21	Emplacement de la rue de la Couronne (largeur 10 m) entre la rue de la Chapelle et la rue de la Chapelle	Commune de Riedisheim
22	Emplacement de la rue de la Couronne (largeur 10 m) entre la rue de la Chapelle et la rue de la Chapelle	Commune de Riedisheim
23	Emplacement de la rue de la Couronne (largeur 10 m) entre la rue de la Chapelle et la rue de la Chapelle	Commune de Riedisheim
24	Emplacement de la rue de la Couronne (largeur 10 m) entre la rue de la Chapelle et la rue de la Chapelle	Commune de Riedisheim
Tableau des Emplacements Réservés		
Identifiant	Description	Bénéficiaire
L	Emplacement d'un sentier piétonnier (largeur 1,50 m et 3 m) entre la Mairie et la rue de la Chapelle	Commune de Riedisheim
M	Emplacement d'une maison patrimoniale (largeur 1,50 m) entre la rue de la Chapelle et la rue de la Chapelle	Commune de Riedisheim
N	Création d'une maison patrimoniale (largeur 1,50 m) entre la rue de la Chapelle et la rue de la Chapelle	Commune de Riedisheim
O	Création d'une maison patrimoniale (largeur 1,50 m) entre la rue de la Chapelle et la rue de la Chapelle	Commune de Riedisheim
P	Création d'une maison patrimoniale (largeur 1,50 m) entre la rue de la Chapelle et la rue de la Chapelle	Commune de Riedisheim
Q	Emplacement d'un sentier piétonnier (largeur 1,50 m) entre la rue de la Chapelle et la rue de la Chapelle	Commune de Riedisheim
R	Emplacement de sentiers piétons (largeur 3 m et 1,50 m) entre la rue de la Chapelle et la rue de la Chapelle	Commune de Riedisheim
S	Création d'un sentier piétonnier (largeur 1,50 m) entre la rue de la Chapelle et la rue de la Chapelle	Commune de Riedisheim
T	Création d'une maison patrimoniale (largeur 1,50 m) entre la rue de la Chapelle et la rue de la Chapelle	Commune de Riedisheim
U	Emplacement de la maison patrimoniale entre la rue de la Chapelle et la rue de la Chapelle	Commune de Riedisheim
V	Création d'une maison patrimoniale (largeur 1,50 m) entre la rue de la Chapelle et la rue de la Chapelle	Commune de Riedisheim
Z	Création d'un chemin piétonnier et cyclable (largeur de 3 m)	Commune de Riedisheim

PLAN LOCAL d'URBANISME

COMMUNE DE RIEDISHEIM
Département du Haut-Rhin



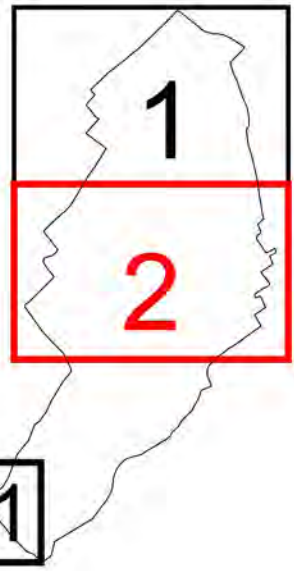
3a. PLAN DE ZONAGE N°2
Echelle : 1/2000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
d'Agglomération du 13 décembre 2021

Le Vice-Président



Remy NEUMANN



PLAN LOCAL d'URBANISME

COMMUNE DE RIEDISHEIM
Département du Haut-Rhin



N 3a. PLAN DE ZONAGE
Echelle : 1/5000

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal
du 26 septembre 2013
PLU modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal
du 19 mai 2016
PLU révision allégée n°1, révision allégée n°2, modification n°2
approuvées par délibération conjointe du Conseil Municipal du 30 août 2018



Le Maire
Hubert Vennart

LEGENDE:
--- Ligne cadastrale
--- Vieux limites
LUM Ligne de zone ou de secteur

Zones urbanisées "Ville"
(voir plans nord et sud au 1/2000)

Zones urbanisées Riesthal
(voir plan nord au 1/2000)

